

# Fiche de données de sécurité

## SECTION I – IDENTIFICATION

**NOM DU PRODUIT :** Clear 1 prémélangé

**CODE DE PRODUIT :** 100719001

**USAGE DU PRODUIT :** Nettoyant pour machine à glace

**NOM DE LA SOCIÉTÉ :** Systèmes à glace Scotsman

**ADRESSE DE LA SOCIÉTÉ :** 101 Corporate Woods Pkwy., Vernon Hills, IL 60061, États-Unis

**TÉLÉPHONE DE LA SOCIÉTÉ :** 803-632-2511

**TÉLÉPHONE D'URGENCE :** 800-255-3924

## SECTION II – IDENTIFICATION DES DANGERS

**CLASSIFICATION:** Corrosion cutanée : Catégorie 1C

Corrosion oculaire : Catégorie 1

Corrosif pour les métaux

**MENTION(S) DE DANGER : DANGER :** Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. Peut être corrosif pour les métaux. Ce produit contient le pourcentage suivant de produits chimiques dont la toxicité est inconnue : 0 %

**MISES EN GARDE :** Ne pas respirer les brouillards. Se laver vigoureusement les mains après manipulation. Porter des gants de protection et une protection pour les yeux. Si avalé : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. En cas de contact avec la peau (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Si inhalé : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin. S'il entre en contact avec les yeux : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Garder sous clef. Éliminer le contenu et le récipient conformément à la réglementation locale, d'État et nationale.



**SYMBOLE :**

**DANGERS CLASSIFIÉS AILLEURS :** S.O.

## SECTION III – COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

INGRÉDIENTS DANGEREUX	NUMÉRO CAS	POURCENTAGE
Acide phosphorique	7664-38-2	5 à 10 %
Acide citrique, anhydre	77-92-9	3 à 7 %

## SECTION IV – PREMIERS SOINS

**YEUX :** S'il entre en contact avec les yeux : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : Demander un avis médical ou consulter un médecin.

**INGESTION :** Si avalé : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Demander un avis médical ou consulter un médecin.

**INHALATION :** Si inhalé : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

**PEAU :** En cas de contact avec la peau (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

**RISQUES AIGUS POUR LA SANTÉ :** Ce produit provoque de graves brûlures.

**RISQUES CHRONIQUES POUR LA SANTÉ :** Affections cutanées, sécheresse et irritation cutanée.

**NOTE AU MÉDECIN :** L'absence de signes visibles ou de symptômes de brûlures ne permet pas d'exclure de manière fiable la présence de lésions tissulaires réelles.

## SECTION V – MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

**AGENTS D'EXTINCTION :** Utiliser des agents appropriés pour circonscrire l'incendie.

**AGENTS EXTINGTEURS INAPPROPRIÉS :** S.O.

## Fiche de données de sécurité

**PROCÉDURES SPÉCIALES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE :** Porter des vêtements de protection complets et un appareil de protection respiratoire autonome (APRA) approuvé par la NIOSH muni d'un masque facial complet fonctionnant par pression positive ou de façon autonome à débit constant. Utiliser un brouillard d'eau pour conserver le matériel au frais en cas d'incendie.

**RISQUES INHABITUELS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION :** Non combustible. La pulvérisation d'eau peut être utilisée pour garder les récipients exposés à l'incendie au frais.

### SECTION VI – MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

**ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE :** Consultez la section VIII pour connaître l'équipement de protection individuelle approprié.

**DÉVERSEMENT :** Absorber avec un matériau non combustible tel que la vermiculite, le sable ou la terre. Placer dans des récipients appropriés pour l'élimination.

**ÉLIMINATION DES DÉCHETS :** Éliminer les déchets conformément à la réglementation fédérale, d'État et locale. Ne pas réutiliser le récipient, ne pas recycler et ne pas jeter avec les déchets domestiques. Les barils et les seaux devraient être offerts pour le recyclage.

**STATUT RCRA :** Le produit doit être entièrement caractérisé avant son élimination (40 CFR 261).

### SECTION VII – MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

**MANIPULATION ET ENTREPOSAGE :** Entreposer dans un endroit frais et sec, à l'écart des extrêmes de température. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Garder sous clef.

**INCOMPATIBILITÉS :** Alcalis forts, agents oxydants forts.

### SECTION VIII – CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

INGRÉDIENTS DANGEREUX	OSHA PEL	ACGIH VLE
Acide phosphorique	1 mg/m <sup>3</sup>	1 mg/m <sup>3</sup>
Acide citrique, anhydre	Non établi	Non établi

**CONTRÔLES TECHNIQUES / VENTILATION :** Fournir une ventilation adéquate pour maintenir la concentration de vapeur sous la VLE.

**PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES :** Porter une protection des voies respiratoires approuvée par le NIOSH/la MSHA si les limites d'exposition sont dépassées.

**ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE :** Lunettes de sécurité et gants résistants aux produits chimiques

**MESURES SUPPLÉMENTAIRES :** Laver les mains et les vêtements ayant été en contact avec le produit après l'utilisation.

### SECTION IX – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**APPARENCE :** Liquide clair ambré

**ODEUR :** Odeur d'acide

**SEUIL OLFACTIF :** N/D

**POINT D'ÉBULLITION :** N/D

**POINT DE CONGÉLATION :** < 0 °C (32 °F)

**INFLAMMABILITÉ :** N'est pas considéré comme un liquide inflammable par l'OSHA (29 CFR 1910.1200)

**POINT D'ÉCLAIR :** N/D

**TEMPÉRATURE D'INFLAMMATION SPONTANÉE :**

**LIMITE INFÉRIEURE D'INFLAMMABILITÉ :** N/D

**LIMITE SUPÉRIEURE D'INFLAMMABILITÉ :** N/D

**PRESSION DE VAPEUR (mm Hg) :** 23,8 mm Hg à 25 °C (77 °F)

**DENSITÉ DE VAPEUR (AIR = 1) :** 1

**TAUX D'ÉVAPORATION :** < 0,8 (lent)

**GRAVITÉ SPÉCIFIQUE (H<sub>2</sub>O = 1) :** 1,37 à 25 °C (77 °F)

**pH :** < 1

**SOLIDES (%) :** N/D

**HYDROSOLUBILITÉ :** 100 %

**COEFFICIENT DE PARTAGE : n-OCTANOL/EAU (K<sub>ow</sub>) :** N/D

**VOLATILITÉ, Y COMPRIS L'EAU (%) :** > 80 %

**COMPOSÉS ORGANIQUES VOLATILES (COV) :** 0 %

## Fiche de données de sécurité

**POUVOIR DIÉLECTRIQUE (volts) :** S.O.  
**TEMPÉRATURE DE DÉCOMPOSITION :** N/D  
**VISCOSITÉ :** N/D

### SECTION X – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**RÉACTIVITÉ :** Métaux et bases chimiquement actifs.  
**STABILITÉ CHIMIQUE :** Stable  
**CONDITIONS À ÉVITER :** Matière libérant du chlore. Ne pas mélanger avec des bases, de l'ammoniaque ou d'autres composés de nettoyage.  
**INCOMPATIBILITÉS :** Alcalis forts, agents oxydants forts.  
**PRODUITS DE DÉCOMPOSITION OU SOUS-PRODUITS DANGEREUX :** Oxydes de carbone et brume acide.  
**RÉACTIONS DANGEREUSES POTENTIELLES :** Ne se produira pas.

### SECTION XI – DONNÉES TOXICOLOGIQUES

**DONNÉES TOXICOLOGIQUES :** Acide phosphorique (7664-38-4) DL<sub>50</sub> (orale, rat) 4 400 mg/kg; DL<sub>50</sub> (cutanée, lapin) > 3 160 mg/kg  
**VOIES DE PÉNÉTRATION :** Oculaire, ingestion, inhalation, cutanée  
**YEUX :** Provoque de graves brûlures, des picotements, de la rougeur, le larmolement, de l'enflure et peut provoquer des lésions cornéennes et la cécité. Les brûlures peuvent ne pas être immédiatement douloureuses ou visibles.  
**INGESTION :** Provoque une irritation gastro-intestinale, des nausées, des vomissements et des crampes abdominales.  
**INHALATION :** Provoque une irritation des voies respiratoires, la toux et l'essoufflement.  
**PEAU :** Provoque des brûlures à l'ensemble des tissus vivants.  
**ÉTAT PATHOLOGIQUE AGGRAVÉ :** Les affections préexistantes de la peau, du système respiratoire et des yeux seront aggravées par une surexposition.  
**RISQUES AIGUS POUR LA SANTÉ :** Ce produit provoque de graves brûlures.  
**RISQUES CHRONIQUES POUR LA SANTÉ :** Affections cutanées, sécheresse et irritation cutanée.  
**CANCÉROGÉNÉCITÉ :** OSHA : Non    ACGIH : Non    NTP : Non    CIRC : Non    AUTRES : Non

### SECTION XII – INFORMATION ÉCOLOGIQUE

**INFORMATION ÉCOLOGIQUE :** Non établi  
**BIODÉGRADABILITÉ :** Ce produit est biodégradable.  
**BIOACCUMULATION :** Ce produit ne devrait pas se bioaccumuler.  
**MOBILITÉ DANS LE SOL :** Ce produit est mobile dans le sol.  
**AUTRES DANGERS ÉCOLOGIQUES :** Aucun connu

### SECTION XIII – CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

**ÉLIMINATION DES DÉCHETS :** Éliminer les déchets conformément à la réglementation fédérale, d'État et locale. Ne pas réutiliser le récipient, ne pas recycler et ne pas jeter avec les déchets domestiques. Les barils et les seaux devraient être offerts pour le recyclage.  
**STATUT RCRA :** Le produit doit être entièrement caractérisé avant son élimination (40 CFR 261).

### SECTION XIV – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT :** Solution d'acide phosphorique  
**CLASSE DE DANGER / DIVISION :** 8  
**NUMÉRO ONU/NA :** UN 1805  
**GROUPE D'EMBALLAGE :** III

**EXPÉDITION AÉRIENNE**  
**DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT :** Solution d'acide phosphorique  
**CLASSE DE DANGER / DIVISION :** 8  
**NUMÉRO ONU/NA :** UN 1805

**EXPÉDITION MARITIME :**  
**BATEAU (OMI/IMDG)**

## Fiche de données de sécurité

**DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT :** Solution d'acide phosphorique  
**CLASSE DE DANGER / DIVISION :** 8  
**NUMÉRO ONU/NA :** UN 1805  
**DANGERS ENVIRONNEMENTAUX SURL'EAU :** S. O.

### SECTION XV – INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

**STATUT TSCA :** Tous les produits chimiques sont énumérés ou exemptés.

**CERCLA (COMPREHENSIVE ENVIRONMENTAL RESPONSE, COMPENSATION, AND LIABILITY ACT):** Acide phosphorique (7664-38-4) Quantité à déclarer = 5 000 lb

**CATÉGORIES DE DANGERS, SARA 311/312 :** Risque aigu pour la santé, risque chronique pour la santé.

**INGRÉDIENTS À DÉCLARATION OBLIGATOIRE, SARA 313 :** Acide phosphorique (7664-38-2)

**RÈGLEMENTS D'ÉTAT :** Proposition 65 de la Californie : Aucun

**RÈGLEMENTS INTERNATIONAUX :**

<b>SANTÉ SELON LA NFPA :</b>	2	<b>SANTÉ SELON LE HMIS :</b>	2
<b>INFLAMMABILITÉ SELON LA NFPA :</b>	0	<b>INFLAMMABILITÉ SELON LE HMIS :</b>	0
<b>RÉACTIVITÉ SELON LA NFPA :</b>	0	<b>RÉACTIVITÉ SELON LE HMIS :</b>	0
<b>AUTRES SELON LA NFPA :</b>	Aucune	<b>PROTECTION SELON LE HMIS :</b>	B

### SECTION XVI – INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

**PRÉPARATION PAR :** Jonathon Jarvis

**PRÉPARÉ LE :** 2013-11-22

**DATE DE RÉVISION :** 2015-05-21

S.O. = Sans objet; N/D = Non déterminé

**AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ :** Pour autant que nous le sachions, les renseignements contenus dans ce document sont exacts. Toutefois, il n'y a aucune hypothèse de responsabilité quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des informations contenues dans les présentes. La détermination finale de la pertinence pour toute matière est la responsabilité exclusive de l'utilisateur. Toutes les matières peuvent présenter des risques inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Même si certains dangers sont décrits dans les présentes, nous ne pouvons pas garantir que ce sont les seuls dangers qui existent. Les informations contenues dans cette FDS ont été obtenues à partir de sources fiables et actuelles; néanmoins, les données sont fournies sans garantie, expresse ou implicite, concernant leur bien-fondé ou leur exactitude. Étant donné que les conditions, la manipulation, l'entreposage et l'élimination de ce produit sont au-delà du contrôle du fabricant, le fabricant ne sera pas tenu responsable des pertes, dommages ou dépenses découlant d'une utilisation inappropriée des produits. Aucune garantie concernant le produit décrit dans la présente FDS, qu'elle soit expresse ou inférée, ne devrait être créée ou supposée par toute déclaration figurant dans la présente FDS. Les différentes agences gouvernementales peuvent avoir des réglementations spécifiques concernant le transport, la manipulation, l'entreposage, l'utilisation ou l'élimination de ce produit, qui peuvent ne pas être abordées dans la présente FDS. L'utilisateur est responsable de l'entière conformité.